

Chapitre 1

La déontologie à l'université

1. Introduction :

A l'université, l'étudiant doit tenir compte de plusieurs éthiques. Ces éthiques sont indispensables à son apprentissage.

2. Définition de déontologie :

Le terme « déontologie » vient du grec *deontos*, qui veut dire « devoir » et *logos*, qui veut dire discours ou science. Dans son sens courant, il renvoie aux obligations que des personnes sont tenues de respecter dans leur travail. Il peut s'agir de travailleurs d'une même profession, comme les enseignants ou les ingénieurs. Les obligations partagées par un groupe reflètent des valeurs ou des principes jugés fondamentaux. On les consigne parfois dans un code de déontologie, aussi appelé « morale professionnelle ». Bien que la déontologie soit très présente dans divers milieux professionnels, beaucoup d'étudiants ne sont pas encadrés par des codes. Les codes, généralement fixés par les ordres professionnels, exercent deux fonctions principales : protéger et préserver la réputation des étudiants. Ces deux valeurs sont menacées lors d'une infraction à un code.

3. Application des codes :

L'étudiant est amené à appliquer ces codes dans deux échelles différents :

- Déontologie expérimentale (lors des manipulations)
- Déontologie bibliographiques (lors de la synthèse)